

*Il y a plus de lumière et de sagesse dans
un coup d'hommes réunis que dans un seul.*

Franck Cosson

Tocqueville

Pas à Pas

ellipses

La longue histoire de l'égalité

I. Avant l'Amérique : l'égalisation progressive des conditions

En observateur attentif et en historien avisé, Tocqueville décrit les grandes étapes du phénomène d'égalisation des conditions qui accompagne les méandres complexes des progrès à l'œuvre dans des domaines différents mais qui convergent dans un effet d'égalisation globale devenant effectif dans tous les domaines de la vie collective. Ce phénomène multiforme – historique, politique et social, « au développement graduel et progressif »¹ –, mal délimité, n'est pas clairement identifiable dans ses manifestations. Pénétrant l'ensemble des sphères de la vie individuelle et collective, il entraîne sur son passage de profondes modifications dans l'ordre des idées, des représentations, des passions, des manières d'être, de faire ou de se rapporter à soi-même, aux autres ou encore au passé et à l'avenir ; il affecte même des aspects de la vie personnelle comme une tendance à la distraction ou à une inquiétude spécifique générées par l'état social. Cette intelligibilité apparaît en effet dans un ordre d'analyse permettant l'objectivation systématique des phénomènes rapportés au « fait générateur » lui-même indissociable des cadres politiques et sociaux que se donnèrent les premiers émigrants. Ainsi, les deux principes d'explication – fondé sur l'efficiencia d'une causalité présente et d'une autre plus lointaine, fondatrice et

1. *Ibid.*, p. 7.

« historique » – s'emboîtent. Historiquement, si nous remontons aux causes lointaines, on constate que « Le clergé ouvre ses rangs à tous, au pauvre et au riche, au roturier et au seigneur ; l'égalité commence à pénétrer par l'Église au sein du gouvernement [...]. »¹ De même, la complexification de la vie sociale née d'une vie plus civilisée et plus stable, entraîne le besoin de lois civiles régulatrices et adaptées et de légistes pour les élaborer. Sortant « de l'enceinte obscure des tribunaux et des réduits poudreux des greffes », ces derniers siègent « dans la cour du prince »² au même titre que les conseillers traditionnels. L'ordre juridique demande un travail d'experts que la valeur professionnelle et sociale place à l'égal des nobles féodaux. Le vecteur de l'économie, intensifiant les échanges et la circulation des marchandises qui organisent la vie matérielle et la subsistance, entre également en ligne de compte. L'argent, capitalisable, signe de richesses matérielles effectives et représentant un pouvoir potentiel de réalisation auquel on pourrait avoir recours, fait sentir son influence sur les affaires de l'État. Les financiers représentent de la sorte un pouvoir politique à prendre en considération et acquièrent un statut qui, même sans titres patentés ni reconnaissance officielle, en font des hommes indispensables et reconnus, considérés à l'égal de ceux pouvant attester de titres et d'une généalogie plongeant ses racines dans la noblesse du Moyen-Âge. Enfin, à la faveur des lumières qui se répandent, le goût pour les arts et la littérature fait de l'esprit même « un élément du succès » ; de son côté, alors que « la science est un moyen de gouvernement » et « l'intelligence une force sociale », « les lettrés arrivent aux affaires. »³ L'esprit et la culture – vecteurs de l'égalisation des fonctions et d'une reconnaissance valorisée qui s'étend à des hommes nouveaux souvent novateurs – ouvrent des possibilités inédites d'exercer un pouvoir d'influence individuelle, de faire entendre une voix et d'exercer des formes d'influence qui ne dépendent plus de familles ou d'individus aux fonctions institutionnellement reconnues par un ordre social fixe et hiérarchisée. Mettant progressivement fin à la tenure féodale, le développement de la propriété privée permet aux citoyens de mettre à profit les

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* pp. 4-5.

progrès techniques, du commerce et de l'industrie. De même, l'ordre juridiquement nouveau – autorisant l'accès à la propriété individuelle – s'amalgame, au cours d'un processus irrésistible, au progrès général de la civilisation pour « créer comme autant de nouveaux éléments d'égalité parmi les hommes. »¹ L'égalité apparaît ainsi comme un fait historique multiforme dont l'expansion s'impose à tous les domaines de la vie collective et touche tous les niveaux de l'existence pratique, intellectuelle et morale depuis les mœurs, jusqu'aux idées en passant par les habitudes, les manières et les sentiments.

De ces observations, Tocqueville tire une conclusion qui n'apparaît pas étonnante si l'on songe au fait que le processus global et les phénomènes analysés semblent – dans leur manifestation et dans la façon dont ils façonnent le cours séculaire de l'histoire – ne pas dépendre d'une intention humaine qui donnerait sa cohérence à l'ensemble. Ainsi, « Le développement graduel de l'égalité des conditions est [...] un fait providentiel, il en a les principaux caractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les évènements, comme tous les hommes servent à son développement. »² Tout conspire pour progresser « vers le nivellement universel », conséquence ultime du processus de « l'égalisation des conditions »³. Cette constatation explique le trouble de Tocqueville. Le « fait générateur », sans être directement visible, objectivable ou identifiable, produit partout des effets et se développe comme un processus autonome qui se servirait des hommes et des évènements pour parvenir à des fins qui échappent : « Partout on a vu les divers incidents de la vie des peuples tourner au profit de la démocratie ; tous les hommes l'ont aidé de leurs efforts : ceux qui avaient en vue de concourir à ses succès et ceux qui ne songeaient point à la servir [...] ; tous ont été poussés pêle-mêle dans la même voie, et tous ont travaillé en commun, les uns malgré eux, les autres à leur insu, aveugles instruments entre les mains de Dieu. »⁴ L'avenir le confirmera dans son hypothèse. Près d'une décennie après la publication du deuxième volume de *La démocratie*,

1. *Ibid.*, p. 5.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* p. 7.

4. *Ibid.*, pp. 6-7.

Tocqueville interprète la révolution de 1848 comme l'expression d'un puissant désir de parvenir à égaliser les conditions d'existence matérielle. Cette aspiration, incarnée dans un événement historique circonscrit, accomplissait ainsi une passion populaire irrépressible adaptée aux circonstances sociales de l'époque. Ces observations constituent une validation *a posteriori* de sa thèse principale. Elles valent comme une accréditation de son système conceptuel et des tentatives d'interprétation de la vie sociale et du devenir historique fondées sur l'intuition fondatrice du « fait générateur ». Évoquant « le caractère socialiste » de cette révolution, il explique en effet que cet événement n'était pas « d'une nature à surprendre le monde autant qu'il l'a fait. »¹ Alors que « le peuple agrandissait et élevait sa condition sans cesse, que son importance, ses lumières, ses désirs, son pouvoir, s'augmentaient sans cesse », son aisance matérielle n'avait pas suivi le même rythme. La propriété, restant « le principal obstacle à l'égalité parmi les hommes [...], n'était-il pas nécessaire, je ne dis pas, qu'on vînt à l'abolir à son tour, mais du moins que la pensée de l'abolir ne se présentât à l'esprit de ceux qui n'en jouissaient pas ? »² Ainsi, l'hypothèse d'un fait générateur qui s'auto-entretient et ne cesse de s'étendre à travers les événements et les vicissitudes historiques est bien à l'œuvre dans le phénomène révolutionnaire de 1848 : « Comment les classes pauvres en effet, inférieures et pourtant puissantes n'auraient-elles pas songé à sortir de leur pauvreté et de leur infériorité, en se servant de leur pouvoir interroge Tocqueville ? »³ Quoi qu'il en soit de l'événement lui-même, les doctrines qui fleurirent à cette époque visaient toutes à détruire des formes d'inégalité : « L'un prétendait détruire l'inégalité des fortunes, l'autre l'inégalité des lumières, le troisième entreprenait de niveler la plus ancienne des inégalités, celle de l'homme et de la femme [...]. »⁴ Toutes ces théories « prirent le nom commun de socialisme. »⁵

1. *Souvenirs (1850-1851), Œuvres 2*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 788.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 787.

5. *Ibid.*

II. Ancien régime et Révolution

Ce développement de l'égalité s'affirme en particulier dans la France d'Ancien régime qui voit ce processus d'égalisation se développer sur une longue durée dépassant ainsi de très loin la simple histoire événementielle. Une force irrésistible et lointaine pousse en effet le système monarchique dans le sens d'une centralisation administrative et politique de plus en plus grande. Ayant perdu leur vigueur originelle, les institutions particulières, éloignées du pouvoir central, disséminées sur le territoire, du Languedoc à l'Artois et de la Bretagne à la Savoie, apparaissent affaiblies, parfois même fantomatiques. Comme les pièces mal accordées d'un puzzle, elles ne s'insèrent plus dans la trame cohérente des institutions, des habitudes, des règlements mais aussi des mentalités et coutumes qui les rendaient vivantes en leur conférant un sens identifiable et une consistance particulière pour tous les administrés. Ainsi, « À la fin du XVIII^e siècle, on pouvait encore voir [...] entre les manières de la noblesse et celles de la bourgeoisie, une différence ; car il n'y a rien qui s'égalise plus lentement que cette superficie de mœurs qu'on nomme les manières ; mais, au fond, tous les hommes placés au-dessus du peuple se ressemblaient ; ils avaient les mêmes idées, les mêmes habitudes, suivaient les mêmes goûts, se livraient aux mêmes plaisirs, lisaient les mêmes livres, parlaient le même langage. Ils ne différaient plus entre eux que par le droit. »¹ Dès cette époque, ils tendent à se ressembler, à s'assimiler, à s'imiter, empruntant la voie d'une identification réciproque ne permettant plus l'émergence de différences et l'expression d'une diversité effective : « Non seulement les provinces se ressemblent de plus en plus, mais dans chaque province les hommes des différentes classes, du moins tous ceux qui sont placés en dehors du peuple, deviennent de plus en plus semblables, en dépit de la particularité de la condition. »² Cette tendance s'accroît naturellement au sein des sociétés monarchiques : « c'est le gouvernement d'un seul en effet qui, à la longue, a toujours pour effet inévitable de rendre les hommes semblables entre eux et mutuellement indifférents

1. *L'Ancien régime et la Révolution*, Deuxième partie, Chapitre VIII, p. 121. (Abrégé ARR dans la suite du texte)

2. ARR, Deuxième partie, Chapitre VII, p. 118.

à leur sort. »¹ L'indépendance des institutions urbaines par exemple est directement mise en question par des procédés de nomination d'agents dont les fonctions sont à la fois administratives et politiques. De même, dans le domaine de la justice, le Conseil du roi peut toujours intervenir et aliéner l'exercice d'une justice indépendante qui, gardant ses titres, perd ses fonctions et sa raison d'être. C'est précisément cette force inhérente au droit qui manque en France à la fin de l'Ancien régime. Tout en étant de plus en plus semblables, les individus deviennent indépendants et mutuellement indifférents. Les institutions d'Ancien régime, souvent héritées du Moyen-Âge, laissaient une large part à l'organisation des libertés locales et à des pouvoirs seigneuriaux qui permettaient de faire valoir une indépendance factuelle et matérielle aussi bien qu'un esprit d'indépendance à l'égard du pouvoir central ainsi limité dans son extension territoriale et institutionnelle. À la fin de l'Ancien régime, ces pouvoirs tendent à se dissoudre et à perdre de leur vigueur en raison de l'influence toujours plus grande d'institutions régulatrices et d'agents délégués de la monarchie intervenant administrativement et judiciairement dans les moindres affaires. L'effondrement des institutions d'Ancien Régime associé au phénomène de l'assimilation – au plan des mœurs, des modes de vie, des conceptions de la vie et des valeurs – des classes supérieures les unes aux autres rend possible, dans la longue durée, un phénomène d'absolutisation politique et administrative fondé sur une centralisation organisée laissant des individus – libres mais isolés – à la merci d'un changement brusque et radical qui pouvait tout emporter d'un bloc sans rencontrer de résistance efficace. Sans le Conseil du roi, ses intendants et subdélégués et, d'une manière générale, sans l'immixtion des agents de l'État dans les affaires de la nation, sans ce pouvoir immense descendant dans les moindres affaires locales pour les régenter et les normaliser sur la base d'un contrôle détaillé, la Révolution française n'aurait pas eu lieu ou, plus exactement, ne se serait pas déroulée d'une manière aussi rapide et décisive dans ses résultats. La rupture révolutionnaire n'est donc qu'apparente ou, plus exactement, elle ne joue pas simultanément à tous les niveaux. Une continuité souterraine structure l'évènement qui

1. ARR, Deuxième partie, Chapitre VIII, p. 121.

présente la forme apparente d'un phénomène brusquement surgit sur le théâtre de l'histoire marquée par l'idée d'un commencement détaché de tout antécédent et de toute cause explicative autres que celles liées à l'actualité de l'évènement lui-même développant ses propres conséquences. Le terrain était pourtant préparé de longue date : la Révolution fut l'héritière de ce qu'étaient devenues les institutions d'Ancien régime au XVIII^e siècle. Dans un tel contexte, les individus et les classes, perdant le sentiment de leur indépendance et la notion même d'une liberté qui leur donnait un statut politico-administratif, semblent sans contrepartie soumis à pouvoir monarchique.

Au moment de la Révolution cependant, une variante émerge : ce nouveau pouvoir, immense, universel et centralisé est en effet la conséquence de la destruction d'une société d'ordres. Du point de vue de la philosophie toquevillienne de l'histoire – qui met en évidence les progrès « providentiels » d'une égalité destinée à se développer indéfiniment et qui, de ce point de vue, incarne bien le sens de l'histoire occidentale – la Révolution française est l'un de ces événements qui favorisent inexorablement ces progrès de l'égalité en même temps que la centralisation d'un pouvoir concentré aux mains d'un État risquant d'exercer une tyrannie « douce », cette tyrannie tranquille et redoutable que craignait tant Tocqueville. Ne supportant pas l'inégalité, les hommes généraient ainsi, sans s'en rendre compte, les conditions d'un nouvel asservissement. À cet égard, l'importance de l'évènement révolutionnaire fut immense. En effet, « Comme la Révolution française n'a pas eu seulement pour objet de changer un gouvernement ancien, mais d'abolir la forme ancienne de la société, elle a dû s'attaquer à la fois à tous les pouvoirs établis, ruiner toutes les influences reconnues, effacer les traditions, renouveler les mœurs et les usages, et vider en quelque sorte l'esprit humain de toutes les idées sur lesquelles s'étaient fondés jusque-là le respect et l'obéissance. »¹ La conséquence d'un tel bouleversement, aussi puissant que polymorphe, fut l'émergence d'un « pouvoir central immense qui a attiré et englouti dans son unité toutes les parcelles d'autorité et d'influence qui étaient auparavant dispersées dans une foule de pouvoirs secondaires, d'ordres, de classes, de professions,

1. ARR, p. 59.

de familles et d'individus, et comme éparpillées dans tout le corps social. [...] La Révolution a créé cette puissance nouvelle, ou plutôt celle-ci est sortie comme d'elle-même des ruines que la Révolution a faites. »¹ Signe manifeste de son efficacité, ce phénomène de centralisation, unique dans sa puissance et son extension depuis l'Empire romain, n'échappe pas à l'opportunisme des princes dont l'autorité peut se fonder sur cette tendance qui entraîne l'uniformisation massive d'individus qui perdent leur prérogative particulière et leur droit dérogoire tenant à quelque privilège de statut. Considérant alors « cette forme simple, régulière et grandiose que Mirabeau entrevoyait déjà [...] »², qui crée « une surface égale » et « facilite l'exercice du pouvoir », les princes « s'efforcent [...] dans leurs domaines de détruire les immunités, d'abolir les privilèges. Ils mêlent les rangs, égalisent les conditions, substituent des fonctionnaires à l'aristocratie, aux franchises locales l'uniformité des règles, à la diversité des pouvoirs l'unité du gouvernement. »³ C'est pourquoi – comble d'un paradoxe politique qui manifeste un sens machiavélien du calcul et de l'anticipation – ils « s'appliquent à ce travail révolutionnaire avec une incessante industrie [...] »⁴ Ces princes feraient ainsi table rase des différences administratives, des privilèges ou de distinctions émanant de divers statuts individuels ou professionnels relevant de pouvoirs intermédiaires autrement dit de puissances indépendantes. Ces dernières, susceptibles de réactions d'opposition ou de résistance, risqueraient d'entraver l'exercice de l'autorité politique centralisée en altérant une efficacité nouvelle, inséparable d'un fonctionnement uniforme appliqué à des citoyens assujettis à l'unité d'un pouvoir qui s'exerce sur la totalité du territoire national. Ainsi, le phénomène révolutionnaire est préparé par l'évolution de la monarchie sur laquelle il s'emboîte. De ce point de vue, si l'origine du pouvoir politique et les règles constitutionnelles et juridiques de sa reconnaissance et de son exercice diffèrent, si, par ailleurs, les modalités de l'exercice de l'autorité politique ne sont pas comparables, dans les deux cas en revanche les mécanismes en œuvres et les effets produits en termes d'uniformi-

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* p. 60.

3. *Ibid.* p. 60.

4. *Ibid.*